



Arrêté fédéral

concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles pour l'administration fédérale dans l'agglomération de Berne et au titre de la décentralisation

du 18 mars 1992

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution;

vu le message du Conseil fédéral du 22 mai 1991¹⁾,

arrête:

Article premier

¹ Les projets de construction et les crédits sollicités dans le message du 22 mai 1991 sont approuvés.

² Conformément à la liste en annexe, des crédits d'engagement d'un montant total de 566 000 000 de francs sont octroyés:

- a. Un crédit d'ensemble de 437 680 000 francs pour les projets de construction de locaux pour l'administration fédérale dans l'agglomération de Berne et au titre de la décentralisation;
- b. Un crédit d'ouvrage de 28 320 000 francs pour l'acquisition de l'immeuble sis à l'Eichenweg 2 à Zollikofen;
- c. Un crédit de programme de 100 000 000 de francs pour l'acquisition de terrains et d'immeubles.

Art. 2

Le Conseil fédéral est autorisé, dans le cadre du crédit d'ensemble cité à l'article premier, 2^e alinéa, lettre a, à transférer des sommes de moindre importance entre les différents crédits d'ouvrage.

Art. 3

Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 30 janvier 1992

La présidente: Meier Josi

La secrétaire: Huber

Conseil national, 18 mars 1992

Le président: Nebiker

Le secrétaire: Anliker

¹⁾ FF 1991 III 513

Récapitulation des crédits demandés

Projets de construction dans l'agglomération de Berne

Eigerstrasse 41 (centre de calcul et bâtiment administratif, en particulier pour la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA) du DFAE ainsi que pour l'Office fédéral de l'informatique (OFFI) du DFF)	Fr. 130 700 000
Ittigen, 1 ^{re} étape (Bâtiment administratif, en particulier pour l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) du DFI) .	50 200 000
Liebefeld, 2 ^e étape (Bâtiment administratif et laboratoire, en particulier pour l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) du DFI)	72 970 000
Giessereiweg à Berne/Monbijou	23 200 000
Montant total	<u>277 070 000</u>

Projets de construction au titre de la décentralisation

Projet de construction pour l'Office fédéral de la statistique (OFS) du DFI à Neuchâtel	130 240 000
Projet de construction pour l'Office fédéral du logement (OFL) du DFEP à Granges SO	13 300 000
Projet de construction pour l'Office fédéral de l'économie des eaux (OFEE) du DFTCE à Bienne	17 070 000
Montant total des projets de construction au titre de la décentralisation	<u>160 610 000</u>
Crédit d'ensemble pour les projets de construction	437 680 000

Acquisition de terrains et d'immeubles

Acquisition de l'immeuble sis à l'Eichenweg 2 à Zollikofen . . .	28 320 000
Crédit de programme pour l'acquisition de terrains et d'immeubles	<u>100 000 000</u>
Montant total pour l'acquisition de terrains et d'immeubles . .	<u>128 320 000</u>
Total de tous les crédits d'engagement demandés	566 000 000

Arrêté fédéral concernant les projets de construction et l'acquisition de terrains et d'immeubles pour l'administration fédérale dans l'agglomération de Berne et au titre de la décentralisation du 18 mars 1992

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	12
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	31.03.1992
Date	
Data	
Seite	841-842
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 919

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.